

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 octobre 2025

PUBLIE LE : 24 OCT. 2025

Délibération n°251013-5 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le six octobre, s'est réuni à Aubergenville, au siège de la CU GPS&O, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Pascal COLLADO, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Monsieur David POUJOI, Responsable du Centre de Tri - SEPUR
Madame Chloé BOITARD, Responsable de l'usine AZALYS - SUEZ
Monsieur Rémi BOURGAREL, Directeur du site AZALYS - SUEZ

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	12 puis 11 à partir de la délibération n° 3
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	12 pour les délibérations n°1 et 2 10 pour la délibération n° 4 11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2025-08

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 5

Il a été décidé de signer l'avenant 5 ayant pris effet au 1er janvier 2022, modifiant l'article 5-4 « Modalités de calcul du remboursement des frais de fonctionnement » de la convention en actualisant certains plafonds de consommation annuels.

Décision n° 2025-09

OBJET : Marché SID25G – AMO renouvellement DSP VALENE

Il a été décidé de confier la prestation du marché n°SID25G d'assistance à maîtrise d'ouvrage de renouvellement de la délégation de service public du site VALENE à la société OPTAE, sise 91 Avenue de la République, 75011 PARIS.

Montant global et forfaitaire : 17 050 euros HT, soit 20 460 euros TTC.

Durée : courant de sa notification à l'achèvement des prestations.

Décision n° 2025-10

OBJET : Marché SID25B – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique AZALYS et pour le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à la société Sage Engineering Sas Bureaux Flottants « Filomène », 45 quai Charles Pasqua 92300 LEVALLOIS PERRET.

Montant global et forfaitaire : 264 325,00 € HT, soit 317 190,00 € TTC.

Décision n° 2025-11

OBJET : Marché SID25C – Transport Extra-Scolaire par car pour les visites pédagogiques du centre de valorisation énergétique AZALYS pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE – Signature

Il a été décidé de confier le marché public n°SID25C à la société SAVAC Bus Services, sise 37 rue de Dampierre 78460 CHEVREUSE.

Montant maximum : 38 000,00 € HT, soit 45 600,00 € TTC.

Décision n° 2025-12

OBJET : Marché SID23C – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché global de performance pour l'exploitation du centre CYRENE-Avenants n°1 et 2

. Il a été décidé de conclure un avenant n°1 au marché ayant pour objet la modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) en vue de permettre la modification du groupement titulaire en cas de défaillance d'un membre, par l'ajout d'un article « 6.1 Modification du groupement Titulaire en cas de défaillance d'un membre ».

. Il a également été décidé de conclure un avenant n°2 au marché ayant pour objet d'autoriser la reprise des prestations initialement confiés à la société Z CONCEPT par la société TRIDENT SERVICE, en vue d'assurer la continuité des prestations.

Les sommes devant être initialement versées à la société Z CONCEPT seront versées à la société TRIDENT SERVICE pour l'exécution des prestations dont elle s'acquitte désormais.

Décision n° 2025-15

Objet : Marché SID25H – Réception, traitement et valorisation des biodéchets pour le Syndicat intercommunal Valoseine – Signature

Il a été décidé :

- . de confier le lot n°1 du marché à la société SEPUR SAS, sise ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices, 78850 THIVERVAL-GRIGNON ;
- . de confier le lot n°2 du marché à la société TRYON, sis 46 rue René Clair, 75018 PARIS.

Décision n° 2025-16

OBJET : Marché SID25G – Organisation et animation de visites sur le centre multi-filières CYRENE à Triel-sur-Seine et sur l'UVE AZALYS à Carrières-sous-Poissy – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation au prestataire « Suivez-le-guide », sis 10 route de Kéroulic 22860 PLOURIVO, et de signer en conséquence le marché afférent.

Montant global et forfaitaire : 4 900 euros HT, soit 5 880 euros TTC et des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 39 000 euros HT.

Durée : courant du 1^{er}septembre 2025 au 30 juin 2026.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/10/2025
Transmis en préfecture et affiché le 24/10/2025

Pour Extrait Conforme

Signé électroniquement par:

A Saint-Germain-en-Laye

François DAZELLE

Président du Syndicat Intercommunal

Philippe BARRON
Secrétaire de séance